

Modalité d'obtention d'un nouveau certificat quand on en a déjà un :

Je peux obtenir par équivalence le certificat :							
		Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques			Mise en vente, vente des produits phytopharmaceutiques	Conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques	
		Opérateur	Décideur en entreprise non soumise à agrément	Décideur en entreprise soumise à agrément			
Je possède le certificat	Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques	Opérateur		NON	NON	NON	
		Décideur en entreprise non soumise à agrément	OUI		+ 7h de formation	+ 14h de formation	NON
		Décideur en entreprise soumise à agrément	OUI	OUI		+ 7h de formation	NON
	Mise en vente, vente des produits phytopharmaceutiques		OUI	+ 7h de formation	+ 7h de formation		NON
	Conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques		OUI	OUI	OUI	OUI	

	Aucune démarche n'est nécessaire, les autres certificats sont obtenus par défaut		Nécessité d'un complément de formation pour obtenir le certificat visé		Nécessité d'obtenir le certificat par une des 3 voies (formation / test / diplôme)
--	--	--	--	--	--